



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE L'AUDE

Direction Régionale de l'Environnement de  
l'Aménagement et du Logement  
Service Risques

### **Arrêté préfectoral n° 2014232-0003**

#### **portant abrogation de la prescription d'élaboration du plan de prévention des risques technologiques autour du site DPPLN à Port La Nouvelle**

Le Préfet de l'Aude,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

**Vu** le Code de l'environnement et notamment ses articles L 515-8 et 515-15 et R 515-39 ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 modifié relatif à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances ou des préparations dangereuses présentes dans certaines catégories d'installations classées soumises à autorisation ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation;

**Vu** la circulaire ministérielle du 26 avril 2005 relative aux comités locaux d'information et de concertation ;

**Vu** la circulaire interministérielle du 27 juillet 2005 relative au rôle des services de l'équipement dans les domaines de la prévention des risques technologiques et naturels ;

**Vu** la circulaire du 10 mai 2010 récapitulant les règles méthodologiques applicables aux études de dangers, à l'appréciation de la démarche de réduction du risque à la source et aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) dans les installations classées en application de la loi du 30 juillet 2003 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2001-184 du 7 décembre 2001 réactualisant les prescriptions techniques applicables à l'établissement DPPLN sur la commune de Port la Nouvelle ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2010-11-0111 du 3 mars 2010 portant prescriptions complémentaires aux installations exploitées par la société DPPLN sur la commune de Port la Nouvelle ;

52 rue Jean Bringer - CS 20001 - 11836 CARCASSONNE CEDEX 9

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 8h30/12h – 13h30/16h et le vendredi de 8h30/12h – 13h30/15h

Téléphone : 04.68.10.27.00 - Télécopie : 04.68.72.32.98

Site Internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> - Facebook : <http://www.facebook.com/prefecture.aude>

Vu l'arrêté préfectoral n°2010-11-1919 du 23 juin 2010 portant prescription d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour du site DPPLN sur le territoire de la commune de Port La Nouvelle ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2011339-0005 du 16 décembre 2011 prorogeant pour une durée de 12 mois le délai d'approbation du PPRT prescrit par l'arrêté préfectoral du 23 juin 2010 susvisé ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2012366-0006 du 31 décembre 2012 prorogeant pour une durée de 12 mois le délai d'approbation du PPRT prescrit par l'arrêté préfectoral du 23 juin 2010 susvisé ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013338-0002 du 18 décembre 2013 prorogeant jusqu'au 22 mai 2015 le délai d'approbation du PPRT prescrit par l'arrêté préfectoral du 23 juin 2010 susvisé ;

Vu la demande de modification des conditions d'exploiter présentée le 21 mars 2014 par la société DPPLN pour les installations de stockage et de distribution de liquides inflammables qu'elle exploite sur le territoire de la commune de Port La Nouvelle ;

Vu l'arrêté préfectoral complémentaire n°2014139-0012 du 29 juillet 2014 adaptant les prescriptions applicables à la société DPPLN suite aux modifications apportées à son dépôt de Port La Nouvelle ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées, en date du 20 août 2014 proposant d'abroger la prescription du plan de prévention des risques technologiques susvisé ;

CONSIDÉRANT que l'établissement exploité par la société DPPLN ne figure plus depuis le 29 juillet 2014 sur la liste établie au IV de l'article L 515-8 du code de l'environnement et n'est plus soumis à l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques ;

CONSIDÉRANT qu'il ya lieu d'abroger l'arrêté préfectoral du 23 juin 2010 susvisé ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de l'Aude,

## **ARRETE**

### **Article 1<sup>er</sup> : Abrogation**

La prescription d'élaboration du plan de prévention des risques technologiques autour de l'établissement DPPLN est abrogée.

Les arrêtés préfectoraux n°2010-11-1919 du 23 juin 2010, n°2011339-0005 du 16 décembre 2011, n°2012366-0006 du 31 décembre 2012 et n°2013338-0002 du 18 décembre 2013 sont abrogés.

### **Article 2 : mesures de publicité**

Un exemplaire du présent arrêté est notifié aux personnes et organismes associés définis dans l'article 4 de l'arrêté préfectoral n°2010-11-1919 du 23 juin 2010 susvisé.

Il sera affiché pendant un mois en mairie de Port La Nouvelle.

Mention de cet affichage et de l'adresse du site Internet de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région Languedoc-Roussillon, sur lequel est accessible le présent arrêté, sera insérée par les soins du Préfet dans deux journaux locaux.

**Article 3 :**

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aude,  
le Directeur Régional l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,  
le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil  
des actes administratifs de l'État dans le département.

Carcassonne, le **29 AOUT 2014**  
Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général de la Préfecture

**Thilo FIRCHOW**

52 rue Jean Bringer - CS 20001 - 11836 CARCASSONNE CEDEX 9

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 8h30/12h – 13h30/16h et le vendredi de 8h30/12h – 13h30/15h

Téléphone : 04.68.10.27.00 - Télécopie : 04.68.72.32.98

Site Internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> - Facebook : <http://www.facebook.com/prefecture.aude>

